

2024/.....
Parafe

ARRÊTÉ N° 101/2024

OBJET : NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA REGIE DE RECETTES « ANIMATIONS DE PROXIMITE » DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « OZOIR SUR GLACE » 2024/2025.

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.1617-1 à 18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dans leur version issue du décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et aux régisseurs relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé aux agents ;

Vu le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°702/1993 fixant les indemnités allouées aux régisseurs d'avances et de recettes ;

Vu la délibération n°293 du 15 juin 2022 portant sur la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec versement de l'IFSE et du CIA ;

Vu la décision n°2/21 en date du 21 juin 2021 instituant la création d'une régie de recettes municipale « Animation de Proximité » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 décembre 2024 ;

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire Madame Valérie BOURGIS en date du 5 décembre 2024 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant Madame Christine JOSSE en date du 5 décembre 2024 ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : sont nommés mandataires du 16 décembre 2024 au 5 janvier 2025, de la régie de recettes municipales « Animations de Proximité », dans le cadre de la manifestation hivernale « Ozoir sur Glace » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci, les agents dont les noms suivent :

- Madame ALLARD Ilona
- Monsieur BOUGEAULT Romain
- Madame CAGDAS Desim
- Madame DA SILVA Emilie
- Monsieur FERREIRA Raphaël
- Madame LEFORT Anaïs
- Madame PICOT Sophie
- Madame Sokona COULIBALY
- Madame Maria CAETANO
- Madame Teresa RIVIERE
- Madame Françoise PIA

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20241206-ARRETE_101_

2024/.....
Parafe

- Madame Amélie CONTINSOUZAS
- Madame Cassandra LEMAIRE
- Madame Yamina SADOUKI
- Madame Anrafa AMANI
- Madame Lalla-Aïcha MANGASSOUBA
- Madame Ouafaa YAHYAQUI

Article 2 : les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal ;

Ils doivent encaisser ces produits selon les seuls modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

Article 3 : les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 concernant les régies d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Article 4 : le maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 6 décembre 2024

Par suppléance,
La première adjointe,
Josyane MELEARD

Le régisseur titulaire
Madame Valérie BOURGIS
Procédé de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation




Le mandataire suppléant
Madame Christine JOSSE
Procédé de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

« Vu pour Acceptation »


REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20241206-ARRETE_101_